

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 24
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/06/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 09/06/2020.

Le maire

L'an deux mil vingt, le quinze juin, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme LACROIX, M. PFEIFFER et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme LACROIX à Mme MACHADO BESSON
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une seule liste est présentée :

Titulaires :

- Jean-Marie SCHNEIDER
- Carlos DOMINGUES
- Gaëlle GENICOT
- Dominique VOINSON
- Claude DURAND

Suppléants :

- Stéphanie MACHADO BESSON
- Wilfrid GWINNER
- Christine BAK
- Aymeric BRUSON
- Odile SCHMITT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Ont obtenu : 26 voix

Sont donc élus, à l'unanimité, comme membres de la commission d'appel d'offres permanente :

Titulaires :

- Jean-Marie SCHNEIDER
- Carlos DOMINGUES
- Gaëlle GENICOT
- Dominique VOINSON
- Claude DURAND

Suppléants :

- Stéphanie MACHADO BESSON
- Wilfrid GWINNER
- Christine BAK
- Aymeric BRUSON
- Odile SCHMITT

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Denis MACHADO

